

# Correspondances

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **7 (1878)**

Heft 11

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CORRESPONDANCES.

### I

Sion, le 14 septembre.

(Suite.)

6° *Croyez-vous que la plupart des meilleurs écrivains de notre époque soient capables de donner la moindre définition grammaticale, d'énumérer les règles de l'accord de l'adjectif avec le nom? Les croyez-vous à même de subir un simple examen de grammaire avec nos élèves des écoles secondaires?*

Il fallait bien un bouquet à ces considérants: le voilà! magnifique, grandiose et... pas cher. Lecteurs du *Bulletin*, extasiez-vous! Vous m'étonnez vraiment, M. R. M. Comment! nous n'allons pas à la cheville du pied des grands écrivains de notre époque, et vous osez avancer que nos élèves seraient capables de leur apprendre les lois de la grammaire! Il suffit de citer une pareille proposition pour la réfuter.

Tels sont, mon cher collègue, « les faits *plausibles, péremptoires et évidents* » que vous avez si pompeusement annoncés, et par lesquels vous répondez si victorieusement à mes « phrases *creuses et retentissantes*. » Ils feront « hausser les épaules, » non-seulement à MM les Instituteurs, mais à tout homme de bon sens.

Abordons maintenant vos conclusions. Vous voudriez :

a) *Que l'on accordât moins de temps à l'enseignement de la grammaire dans les écoles.*

C'est aussi mon avis, mais entendons-nous : moins de temps aux difficultés lexicologiques et syntaxiques, mais non aux règles essentielles, qu'il faut absolument faire comprendre aux élèves et graver dans leur mémoire.

b) *Que cette étude fût toute pratique, c'est-à-dire que les enfants ne fussent astreints à apprendre par cœur ni définition, ni règle, ni surtout ces kyriélles (sic) d'exceptions qui survient chaque règle.*

Vouloir que l'étude de la grammaire soit pratique sans obliger les élèves à retenir au moins les principales règles qu'on leur a enseignées et expliquées, c'est tout bonnement une utopie : qui veut la fin veut les moyens.

c) *Que le maître se contentât d'exiger le compte-rendu et l'application raisonnée des principales règles.*

Cette conclusion détruit la précédente ; car exiger le compte-rendu et l'application raisonnée des règles, n'est-ce pas obliger les élèves à les réciter et à les avoir sans cesse présentes à l'esprit, quand ils parlent ou qu'ils écrivent? J'avoue qu'il n'est pas du tout nécessaire que cette récitation se fasse mot à mot, surtout avec des élèves déjà un peu avancés; mais toujours est-il qu'on ne peut s'en passer, si l'on veut arriver en peu de temps à une pratique sûre et facile.

d) *Que l'on accordât plus de temps à l'orthographe d'usage et aux exercices de style oraux.*

L'orthographe usuelle peut s'enseigner en même temps que l'orthographe de règle: nous n'avons qu'à bien choisir nos dictées et nos exercices grammaticaux et suivre ensuite les excellents conseils que nous

donne, à ce sujet, M. l'abbé Horner dans le *Bulletin* du mois dernier. Quant à l'augmentation du temps consacré aux exercices oraux de style, j'y souscris des deux mains, pourvu toutefois qu'on reste dans des limites raisonnables.

e) *Que l'inspecteur, dans son examen sur l'orthographe, ne fût autorisé qu'à faire une simple dictée en demandant non pas la récitation des règles appliquées, mais simplement leur explication.*

Quel est, je vous le demande, le plus facile de réciter une règle ou de l'expliquer? Ensuite, convient-il de limiter la liberté d'action de MM. les Inspecteurs quand on laisse aux instituteurs le choix de leur méthode d'enseignement? D'ailleurs, c'est une question en dehors de votre compétence, et dont il faut laisser l'initiative au Département de l'Instruction publique.

f) *Que l'école primaire se servît particulièrement du livre de lecture pour l'étude de la grammaire, et que le cours supérieur tout au plus fût autorisé à faire usage d'un manuel de grammaire.*

Voilà une idée prussienne dont l'application, vu la facilité de l'orthographe allemande, peut produire de bons résultats au-delà du Rhin; mais qui, importée en France déjà depuis un certain nombre d'années, n'a pas encore pu chasser d'une seule école un seul manuel de grammaire. J'avoue cependant que les leçons de lecture, données avec intelligence, peuvent venir puissamment en aide aux leçons de grammaire; mais je ne crois pas qu'elles les remplacent jamais avec quelque avantage pour les progrès réels des élèves.

g) Ha pardon!... Je croyais que vos conclusions allaient de *a* jusqu'à *z*... Je vous remercie, cher collègue, d'avoir eu pitié de ma faiblesse, en me dispensant de passer par les *h*, les *p*, les *q*, les *r*, les *x*, etc., et en me permettant de terminer enfin cette lettre. Comme vous aimez la vérité, je ne doute nullement que vous ne trouviez cette fois « mes raisons, mes faits, mes arguments sérieux... » et que « vous n'en soyez fort aise. » D'ailleurs, vous remarquerez que la distance presque *antipodiale* (pardonnez-moi ce néologisme) qui semblait nous séparer, s'est considérablement raccourcie, grâce à l'énoncé franc et loyal des conclusions que je viens de discuter. Comme moi, vous convenez maintenant que les manuels de grammaire ont du bon — puisque, contrairement à vos considérants, vous voulez bien ne pas les mettre à la porte de votre classe; — et, comme vous, depuis longtemps je réclame des exercices de style oraux, servant de préparation aux exercices écrits. Allons! encore un pas, et nous pourrons nous donner la main par-dessus la dent du Midi... Pour vous le faciliter, je clos ici notre petite polémique, du moins en ce qui me concerne, et vous laisse, mon cher collègue, en vous présentant mes respects, l'honneur du dernier mot.

J.-B. B.

## II

Des bords de la Vièze, le 6 octobre.

Monsieur le Rédacteur,

Pour répondre à mon honorable contradicteur, je n'ai pas besoin même de connaître la fin de sa lettre, tant il m'a fait la partie belle. Quelques mots de réplique me suffiront pour le faire voir jusqu'à l'évidence.

Les lecteurs du *Bulletin* qui ont suivi cette polémique n'ont sans doute pas oublié les premières assertions de mon antagoniste, assertions sur lesquelles a roulé toute cette discussion. Il prétendait donc que sans la connaissance de la grammaire on ne pouvait *ni parler ni écrire* en français. Pour que l'on ne m'accuse pas d'exagérer ou de dénaturer ses

paroles, rappelons-les ici : « Comment l'élève pourrait-il employer les verbes, disait-il dans sa première lettre, sans avoir une idée exacte des conjugaisons ? Quelle application ferait-il des pronoms, sans avoir une idée exacte de leur emploi ? Avec quelles phrases *rendrait-il ses idées sur un objet quelconque*, s'il ne connaît ni le rôle du sujet, ni la place des compléments, etc., etc. »

Pour faire voir toute l'absurdité d'une pareille proposition, je me contentai de rapporter des faits indéniables. Je lui disais que beaucoup de gens parlent bien leur langue sans en avoir jamais étudié la grammaire, et que parmi ceux qui la connaissent, parmi ceux qui l'enseignent même, beaucoup ne savent ni parler ni écrire correctement. Que peuvent contre ces faits, les quelques grains de gros sel que m'envoie M. J.-B. B. dans sa dernière lettre ? Rien.

Du reste, loin de soutenir ses premiers dires, notre champion des participes bat aujourd'hui en retraite, non sans humeur, il est vrai, non sans chercher à masquer sa défaite. Il avoue ingénument « que la composition parlée ou écrite prime l'enseignement grammatical — que si les troupiers peuvent se passer de leur livre, les instructeurs en auront toujours besoin pour se diriger et diriger les autres (Est-ce avouer assez nettement que le manuel n'est point indispensable à l'enfant ?) — L'étude de la grammaire ne donne que peu d'idées, etc. » Ainsi, il prétendait naguère que sans la connaissance de la grammaire on ne peut être à même ni de parler ni d'écrire sa langue ; aujourd'hui, il sépare l'enseignement de la grammaire de celui de la composition, et il affirme que l'on peut apprendre le style sans grammaire, puisque ces deux branches sont distinctes, et puisque la composition prime la grammaire.

Avouez, M. J.-B. B., que tous vos lazzis ne vous tireront point des contradictions où vous vous êtes enfermé.

Remarquez-le bien, Monsieur le Rédacteur, je n'attaque point l'importance que l'on accorde à l'*orthographe*, mais je critique la méthode généralement employée ; je trouve que l'on abuse de la *grammaire*, qui, de l'aveu même de ses plus chaleureux défenseurs, ne sert qu'à faire éviter certaines fautes dans la composition et apprendre à écrire le bout des mots.

Après cela, que devons-nous penser de nos programmes, de nos examens, de nos manuels qui réclament en faveur de l'enseignement grammatical la meilleure part du temps destiné à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse ? Je laisse à vos lecteurs le soin de répondre à cette question.

Votre tout dévoué,

R. M.

---

## CHRONIQUE.

FRANCE. — La France possède 72,069 écoles primaires, soit 19 écoles pour 10,000 habitants. L'Italie en compte 29,422, soit 14 pour 10,000 habitants. L'Espagne en a 27,100, soit 17,9 pour 10,000 habitants. 17,000 écoles en France, et 9000 en Italie sont dirigées par des congrégations religieuses.

Quant au nombre des élèves, il est en France de 4,336,368 ; en Italie, de 1,109,224, et en Espagne, 1,369,077. Ce qui donne pour la France 116 élèves sur 1000 habitants, pour l'Italie 51 et pour l'Espagne 89.